



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 3 FEVRIER 2010

L'an deux mille dix
Le 3 février à dix huit heures trente
Le Comité Syndical s'est réuni

Sous la présidence de : Monsieur Daniel SOUDANT – Président

Etaient présents : Madame GAUTIER-HURTADO Maria-Dolorès, Monsieur RIBET Roger, Monsieur JOUENNE Philippe, Monsieur LEMOINE Guy, Madame LEBAS Maryvonne, Monsieur MOREAU Jean, Monsieur NAVARRE Denis, Monsieur GALOPIN Martial, Monsieur KIFFER Yves, Monsieur STIL Jean Pierre, Madame GUYOMAR Jocelyne, Monsieur MERVILLE Denis, Monsieur SANSON Didier, Monsieur VASSE Sylvain, Monsieur BOURGAIS Pierre, Monsieur HAUTOT Pierre.

Etaient excusés et représentés par : Monsieur GUEGAN François représenté par Monsieur ENAULT Rémy, Monsieur LEFEBVRE Patrick représenté par Monsieur SOUIN Michel.

Pouvoir : Monsieur LECARPENTIER Bernard a donné pouvoir à Madame GAUTIER-HURTADO Maria-Dolorès, Monsieur LEVASSEUR Pierre a donné pouvoir à Monsieur SOUDANT Daniel.

Etaient excusés : Monsieur PETIT Daniel, Monsieur BIED-CHARRETON Benoît, Monsieur LECOMTE Michel, Monsieur TRANCHAND Hervé, Monsieur DUMOULIN Patrick, Monsieur HOUSSAYE Bernard.

Etaient absents : Monsieur GOLAIN Bertrand, Monsieur FIDELIN Daniel, Madame PIQUENOT Annick, Monsieur COURSEAUX Joël, Monsieur DELLERIE Jacques, Monsieur GUEROULT André, Monsieur PRUD'HOMME Michel, Monsieur RATS Michel, Monsieur SELLE Jacques, Madame DURANDE Florence, Monsieur GUEROUT Patrick, Monsieur QUEHEN Stéphane.

Secrétaire de séance : Madame GAUTIER-HURTADO Maria-Dolorès.

<u>Membres en exercice :</u>	39
<u>Présents :</u>	19
<u>Pouvoirs :</u>	2
<u>Votants :</u>	21

Date de convocation : 14 janvier 2010

Date d'affichage : 10 février 2010

Monsieur SOUDANT ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence.

Il est procédé ensuite à l'appel nominal.

Madame GAUTIER-HURTADO Maria-Dolorès est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Soudant demande aux membres s'ils ont des observations concernant le procès verbal de la réunion du comité syndical du 16 décembre 2009. Aucune remarque n'étant apportée, ce procès verbal est adopté à l'unanimité.

Le débat d'orientation est présenté par Monsieur SOUDANT.

● Délibération du 3 février 2010 n°2010.01 – Débat d'orientation budgétaire 2010

Monsieur Daniel SOUDANT – Président - Les articles L.2312.1 et L.5211.36 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires avant l'examen du budget primitif pour les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3.500 habitants et plus, ce qui est le cas de notre syndicat.

Les inscriptions prévisionnelles au budget 2010 sont les suivantes :

■ Le budget de fonctionnement est de l'ordre de **435 000 €**.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

- Chapitre 011 – Les charges à caractère général - s'élèvent à 72 000 €. Les principales dépenses sont l'interculture pour 34 000 €, le reste des dépenses de ce chapitre sont les assurances, les fournitures de bureau d'entretien et de petit équipement, le carburant, l'électricité, l'eau, l'entretien des biens mobiliers et véhicules, la publication, l'affranchissement et les frais de télécommunications.

Monsieur SOUDANT regrette que les écritures pour l'interculture soient portées dans la section de fonctionnement et non pas en investissement pour récupérer la TVA mais le receveur lui a indiqué que la culture était détruite dans l'année.

- Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés - s'élèvent à 195 000 €. Une ouverture de poste d'ingénieur est prévue à compter de septembre 2010. Cette personne aura pour mission principale l'animation pour la protection de la qualité de la ressource en eau vis-à-vis notamment des pollutions diffuses (apports fertilisants et produits phytosanitaires) auprès de l'ensemble des acteurs du territoire (agriculteurs, communes, gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires...). Cette animation sera accentuée sur les bassins d'alimentation de captages exploités pour l'alimentation en eau potable, soit classés prioritaires au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), soit classés prioritaires au titre du 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau, pour lesquels la mise en œuvre de mesures préventives doit impérativement accompagner la mise en œuvre de mesures curative dans un souci de non aggravation de la dégradation de la qualité d'une ressource en eau stratégique et de pérennisation de son exploitation. Ce poste serait subventionné à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

- Chapitre 65 – Les Autres charges de gestion courante - s'élèvent à 63 000 €. Sont inscrits dans ce chapitre, les indemnités et les versements aux agriculteurs des subventions reçues par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation des aménagements d'hydraulique douce.
- Chapitre 042 – Les opérations d'ordre (amortissements) s'élèvent à 105 010 €.

Les recettes de fonctionnement se décomposent ainsi :

- Chapitre 74 – Dotations et participations – pour un montant de 362 700 €. Elles proviennent d'une part des subventions pour la cellule d'animation et les travaux d'aménagements d'hydraulique douce et d'autre part des participations des collectivités d'un montant de 200 183 €, soit une augmentation par rapport à 2009 de 5 %.
- Chapitre 040 – Les opérations d'ordre (subventions des amortissements) s'élèvent à 67 640 €.

Le budget d'investissement est de l'ordre de **258 000 €**.

Les dépenses d'investissement se décomposent de la façon suivante :

- Chapitre 040 – Les opérations d'ordre (amortissements) s'élèvent à 67 640 €.
- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles – Ces dépenses s'élèvent à 137 500 €. Elles sont représentées par les frais d'étude des Plans Communaux d'Hydraulique Douce d'Oudalle et de l'étude de l'évaluation du Contrat global/Coge, de logiciels.
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles – d'un montant de 22 000 €, elles sont essentiellement dues à l'achat de mobilier, d'ordinateur et du véhicule du 4ème animateur.
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours – pour un montant de 21 200 € sont représentées par les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à la transformation du garage en bureau.

Les recettes d'investissement se décomposent ainsi :

- Chapitre 10 – Dotations – d'un montant de 32 785 € proviennent du FCTVA
- Chapitre 13 – Subventions d'investissement – pour un montant de 120 000 € proviennent des financeurs – Département, Agence de l'Eau et l'Etat pour les subventions de l'étude des Plans Communaux d'Hydraulique Douce d'Oudalle, de l'achat des bureaux, de la dernière action du Plan de Prévention des Inondations à savoir le site Internet.
- Chapitre 041 – Les opérations d'ordre (amortissements) s'élèvent à 105 010 €.

Monsieur SOUDANT demande si les délégués ont des observations ou des questions concernant sa présentation. Aucune observation n'est faite.

Monsieur le Président demande de prendre acte du bon déroulement du débat d'orientation budgétaire 2010.

Monsieur SOUDANT rappelle les dates des prochaines réunions à savoir pour :

- Le bureau le mercredi 10 mars 2010 à 17h30
- Le comité syndical le mercredi 24 mars 2010 à 18h30.

Fin de la séance 19h.